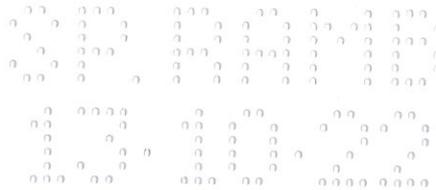


DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrondissement
de Rambouillet

Canton de
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.



MAIRIE DE LA VERRIERE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE

DECISION N° 2022 - 085

OBJET :
Participation au repas lors de la
journée « Passionnement
Mustang »

REFERENCES : LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022/69 EN DATE DU
18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR
MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de La Verrière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant, la prise en charge des repas pour les bénévoles des clubs Mustang Club
de France et Chapter Dream Vallée Chevreuse France.

ARTICLE

D'inscrire la dépense correspondante au budget communal.

Fait à La Verrière,

Publication :

10/10/2022

Le Maire,

Nicolas DAINVILLE

